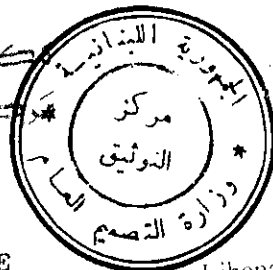
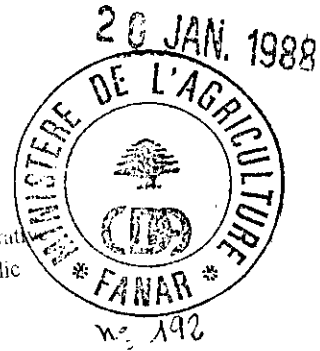


الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام



République Libanaise
OFFICE DE LA PRODUCTION ANIMALE

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)



Mémoire
sur l'Evolution du
tableau général du problème du lait depuis
le rapport conjoint FAO/FISE sur la situation laitière au LIBAN
(1962)

I- EVOLUTION DU CHEPTEL LAITIER, DE LA PRODUCTION DU TRAITEMENT
ET DE LA CONSOMMATION DU LAIT ET DE SES DERIVES.

Depuis 1962, on observe des modifications manifestes:

A) Décroissance accélérée de la masse du Cheptel laitier bovin; disparition progressive des étables de vaches laitière de la banlieue de Beyrouth et liquidation de la plupart des étables modernes, même celles situées dans des localités lointaines, où la production fourragère, à bon compte, est possible. Diminution du nombre de vaches entretenues par les producteurs qui ont tenu,

Les raisons majeures de ces phénomènes sont:

- 1) le maintien du prix de vente du lait au même niveau d'il y a 20 ans.
- 2) L'augmentation des prix des fourrages.
- 3) La hausse des salaires.

B) Malgré la diminution du nombre de vaches, la production totale du lait des vaches a augmenté. Cette production est passée de 32.500 tonnes (moyenne des années 1959 - 1961) à 62.300 (moyenne des années 1965 - 67) Elle a donc doublé en moins de 10 ans.

Ceci s'explique par l'amélioration de la moyenne de production par vache. (cf. recueils de statistiques agricoles) Cette moyenne est passée de 2049 kg. en 1961 à 3043 kg. en 1968. Deux raisons peuvent expliquer cette amélioration.

1) L'extention des services de l'insémination artificielle améliorant les aptitudes des vaches maintenues pour la production laitière.

2) La sélection empirique qui s'est établie, du fait du coût élevé de la production: l'éleveur ne gardant plus que les vaches hautement productives et liquidant les moins bonnes pour éviter ou limiter ses pertes.

C) Le Cheptel ovin s'est, parcontre, accru dans la même période. Estimé à environ 40.000 têtes avant 1960, sa population compte plus de 200.000 têtes en 1968. Les facteurs qui ont favorisé la diminution du cheptel bovin, destiné à la production laitière, vu le mode intensif d'exploitation auquel il est soumis, n'ont eu que des effets insignifiants dans la production ovine où prévaut le mode d'exploitation extensif, et la transhumance.

C'est surtout en vue de la production laitière que les brebis sont maintenues. Les bons prix payés pour le lait de brebis à la suite du développement des petites fromageries produisant le Halloum, et le Kariché, notamment dans la région de la BEKAA, et la démonstration par la station expérimentale de Torbul de la rentabilité de la production laitière, à partir des brebis AWASSI (race qui est l'objet de tentatives de sélection massale) ont incité bon nombre d'éleveurs à se tourner vers cette activité.

D) La quantité globale du lait produit par toutes les espèces laitières a également augmenté. Elle est passée de 58.000 tonnes de lait équivalent au lait frais (moyenne des années 1959-61) à 100.000 tonnes (moyenne des années 1965-67).

وزارة التصميم العام
مركز التوثيق

الرقم 94

E- Un certain développement des entreprises de transformation et de traitement du lait est constaté depuis 1962.

Citons notamment:

1) Les usines de pasteurisation ou de stérilisation du lait, et de fabrication du lait fermenté (labané, Laban), de crèmes glacées etc. dont le nombre a augmenté. Deux d'entre elles (FOREMOST et CORTINA) ont une capacité d'environ 4.000 kg. par heure chacune. La plupart utilisent le lait en poudre comme matière première.

2) Les petites établissements de fabrication de fromage, de Karishé, et de beurre quise sont développés notamment dans la BEKAA. La plupart traitent du lait frais, de vache ou de brebis.

F- L'importation du lait en poudre et des autres produits du lait a augmenté d'une façon spectaculaire.

La quantité importée est passée de 13.000 tonnes de lait équivalent au lait liquide (moyenne 1959-61) à 167.700 tonnes en 1967.

G- La consommation du lait et des produits laitiers a augmenté d'une façon sensible. Elle est passée de 118.000 tonnes (moyenne des années 1957-1959) à 260.000 (moyenne des années 1965 - 67) .

II- CE QUI FUT REALISE DEPUIS LA PARUTION DU RAPPORT CONJOINT FAO/ UNICEF .

A- La création du CONSEIL SUPERIEUR du lait fut réalisée sous une forme plus adéquate. L'APO créé par une loi de 1966 bien que n'ayant pas la même caractère représcutatif que le conseil proposé par le rapport, a une action plus générale et plus efficace. D'un côté l'APO est à la fois un organisme consultatif et exécutif. Il ne se borne pas à proposer et à promouvoir

le tracé d'une politique laitière. Mais il est doué des prérogatives de veiller à l'exécution des règlements établis dans le domaine laitier et même d'entreprendre tous les travaux de contrôle et même la création d'établissements d'études d'expérimentation et de démonstration de meilleures méthodes dans la production, la commercialisation, et le processing du lait et des produits laitiers. D'un autre côté, ses prérogatives s'étendant à tout le domaine de la production animale, y compris la production fourragère; il a le pouvoir de mieux préparer et appuyer toute politique propre au lait, en agissant par exemple dans le sens d'une meilleure utilisation des ressources fourragères et d'un accroissement de ces ressources.

Malgré son jeune âge, et malgré le maintien en vacance d'un grand nombre des postes prévus dans son organigramme, l'APO s'est ételée à la tâche d'éclairer quelques aspects des problèmes de la production animale, en général, et de la production laitière, en particulier, réalisant ainsi un voeu implicite des auteurs du rapport FAO/ UNICEF. Parmi ces tentatives préparatoires, citons:

1) Le patronage d'études et d'enquêtes diverses notamment sur le coût de production du lait, au Liban, sur l'importance relative des divers frais dans les grandes et petites fermes de vaches laitières (Kara Ouglan et Khoury) sur la fabrication du fromage de brebis, sur la production de lait de brebis sur la prospection des centres d'élevage de bétail laitier (KHURODY) ainsi que sur les paturages et les possibilités d'accroître les ressources fourragères au Liban (MOURSY).

2) Le recensement effectué par les agents de l'APO, de la population bovine au Liban, ainsi que du nombre des éleveurs de bovins et de l'utilisation du lait produit.

Nous devons mentionner, à cet égard le recensement plus vaste établi par le département de l'économie rurale au Ministère de l'Agriculture et portant sur toutes les classes de bétail,

3) Par les mesures dont il a provoqué l'établissement l'APO a contribué à intéresser les autorités, les divers organismes publics et privés, et le grand public, aux problèmes du lait et à la nécessité d'établir une politique définie dans ce domaine. Il a proposé nombre de projets d'arrêtés visant à favoriser la production du lait.

Parmi les mesures préconisées et qui pourraient faire partie d'une politique générale de développement de la production laitière, on peut citer:

- Comme mesures temporaires ou à action directe;

a) La réglementation de l'importation du lait en poudre.

b) La fixation d'un prix équitable et stable de l'achat du lait.

c) La création de centres de collecte du lait dans les zones éloignées de la capitale en vue de permettre aux producteurs de bénéficier de prix rémunérateurs et stables de leurs produits.

d) La majoration des droits de douane sur le lait en poudre (en boîtes de moins de 5 lb.) et sur les fromages.

- Comme mesures à action plus fondamentale mais moins immédiate, mesures envisagées et dont certaines sont adoptées dans leur principe, alors que d'autres font leur chemin pour être adoptées.

a) L'établissement des livres généalogiques
Une section spéciale est créée dans l'APO pour prendre en charge cette tâche.

b) L'établissement du contrôle laitier. Un laboratoire, sera bientôt placé à la disposition de la section spéciale créée, à cet effet à l'APO. Le matériel nécessaire, dont l'adjudication aura lieu à la fin de Novembre, serait livré au printemps prochain.

c) L'octroi aux éleveurs de subventions ou de facilités de crédit à moyen et long terme pour la construction d'étables hygiéniques et de silos, l'achat de reproducteurs améliorés.

d) Le renforcement de l'organisation d'insémination artificielle, par la multiplication des centres d'insémination artificielle dans les zones de production animale, et par l'amélioration de la qualité des inséminateurs et l'accroissement de leur nombre.

e) L'organisation des pâturages pour en améliorer la productivité.

f) L'encouragement des agriculteurs à produire des fourrages sur leurs terres, en cultures principales ou dérobées et à introduire, systématiquement les cultures fourragères dans les systèmes d'assolement.

g) Les essais de nouvelles espèces fourragères à rendement meilleur, en terres irriguées et en terres non irriguées.

h) La formation du personnel technique nécessaire pour la gestion des entreprises publiques et privées concernées par la production, le processing et la commercialisation du lait et de ses dérivés.

i) L'organisation des expositions et foires de bétail, et la distribution de primes et récompenses aux éleveurs dont le lait s'avère, au contrôle laitier, ou dans les centres de collecte, de bonne qualité biologique et chimique.

B- La CREATION d'usines de traitement du lait s'est réalisée spontanément. Mais la grande majorité de ces usines reste concentrée dans le périmètre de la capitale. Quelques petites usines à installations encore primaires sont installées dans des villes telles que Saïda, Tripoli et Chtoura. Elles sont établies en vue de la production notamment du Yogurt Labné (sorte de demi-sel), de fromages tendres et du Kariché (fromage très tendre fait à partir de la globuline et de l'albumine du lait), ainsi que du beurre et de la crème gratinée pour la pâtisserie (surtout à Beyrouth et à Tripoli).

Nous devrions mentionner ici les projets, en voie d'exécution, de l'établissement des centres de collecte, et de l'usine de fabrication moderne de fromage dont la création est choisie à Torboul, comme annexe du Centre d'entraînement sur les questions laitières,

C- L'organisation de la Recherche s'est améliorée par le renforcement de l'équipement en personnel et en matériel de l'Institut de Recherche agricole qui est arrivé à doter la station expérimentale de Torboul d'une section pour l'expérimentation de l'élevage de la race locale de moutons AWASSI, et, dernièrement, de la race CHIOS, des races de chèvres de Damas, et de Saanen à côté des races de vache frisonne et Khaissi (race locale). Un travail de contrôle laitier a été fait à la station pour ce qui concerne les laitières élevées dans la station et parfois dans certaines étables de la région. Les résultats de ce

contrôle sont consignés dans les rapports annuels de la station ainsi que d'autres renseignements, tels que la quantité d'aliments consommés annuellement par les animaux.

E- L'organisation de l'Enseignement dans le domaine laitier, s'est établie pour la première fois au Liban, depuis la création, en 1965, du centre d'entraînement sur les questions laitières, avec la participation de la FAO, du gouvernement danois et du gouvernement Libanais représenté par l'Institut de la Recherche agricole. Les cadres ainsi formés serviront à gérer les centres de collecte et les fromageries de démonstration que l'APO se propose de créer dans les principales zones de production du lait, ainsi que dans les entreprises privées.

III-LA POLITIQUE LAITIERE ENVISAGEE AU LIBAN

Avant la création de l'APO, aucun organisme n'avait la possibilité de se concentrer sur la question laitière pour en étudier les divers aspects et tracer les voies vers la solution des divers problèmes qu'elle pose. Maintenant que l'APO est sur pied, on tente de combler progressivement cette lacune. Les mesures proposées, ou imposées déjà par l'APO, revêtent, il est vrai, un caractère fragmentaire. Elles ont eu pour but d'aller au plus urgent. Or, le plus urgent est de stabiliser la situation, de maintenir les éleveurs dans leur activité et d'enrayer le mouvement inéluctable qui, sous l'action de facteurs trop décourageants, les détourne du soin des animaux et aboutit à une décadence rapide de l'élevage animal et notamment de la production laitière, et, par voie de conséquence, renforce le mouvement d'exode de la population rurale vers les villes. Le 1er facteur de découragement étant, de l'avis de tous les éleveurs, la pratique de la porte ouverte dans l'importation du lait en poudre et des produits laitiers, dont certains, tels que le beurre et la poudre de lait entier se vendent sur la marché libanais à des prix très inférieurs au coût de leur production, grâce à une véritable politique de dumping pratiquée par certains pays exportateurs, l'APO a trouvé que la 1er pas qu'il doit effectuer,

dans le sens de la protection des éleveurs, et d'atténuer la concurrence, qu'il estime déloyale, entre les produits importés et le lait produit sur place. A cet effet, il a proposé:

1) La réglementation de l'importation du lait en poudre de manière à n'accorder la licence d'importer du lait en poudre en grand emballage qu'aux usines s'engageant à accepter tout le lait frais qui leur est proposé par les producteurs.

2) L'achat du lait à un prix équitable (entre 40 et 42 PL. à la ferme) de manière à assurer aux petits éleveurs (ayant moins de 10 vaches) un revenu de l'élevage de vaches suffisant pour les inciter à faire de cette activité leur occupation principale ou même exclusive. Un prix pareil, qui peut paraître très élevé, aura pour effet d'encourager les éleveurs des agglomérations proches des villes et ceux des zones éloignées non seulement à maintenir leur bétail, mais aussi à l'accroître, en quantité et qualité, et par là, à réduire leur coût de production.

3) La majoration des droits de douane surtout sur le lait en poudre vendu dans des boîtes de moins de 5 lbs, qui est considéré comme le plus grand concurrent au lait frais du fait de l'engouement des ménagères pour son usage.

La majoration des taxes tend à rendre le prix du kilogramme du lait produit à partir du lait en poudre assez proche du prix du lait cru.

Cette solution aboutissant à une hausse du prix du lait dans le secteur de consommation, n'est peut-être pas la solution la plus idéale. Mais elle est, de l'avis de l'APO, la plus efficace immédiatement et la plus accessible, avec les moyens actuels, pour parer aux dangers du dépeuplement accéléré des étables et fermes et, partant, du dépeuplement des régions rurales.



-10-

Mais l'APO ne perd pas de vue la nécessité d'aboutir à un abaissement du prix de vente du lait par une action dans le sens de l'abaissement du coût de sa production. Toutes les mesures de longue haleine proposées par l'APO et détaillées ci-haut dans la rubrique A de la Section II, ont pour but de réaliser cet objectif. Il en est ainsi de l'amélioration de l'accroissement de la production fourragère, et des possibilités de stockage de fourrages et de conservation des fourrages verts produits sur place ainsi que des tentatives d'encouragement de l'achat d'animaux améliorés, du renforcement de la pratique de l'insémination artificielle et de l'établissement du contrôle laitier et des livres généalogiques de façon à guider les éleveurs à ne maintenir que les animaux à haut rendement.

L'APO, par la création des centres de refroidissement et de collecte du lait et de fromageries de démonstration, cherche à réaliser plusieurs buts:

- a) Garantir l'achat du lait des régions éloignées de production à un prix rémunérateur.
- b) Garantir l'acheminement du lait, dans des conditions hygiéniques satisfaisantes vers les centres urbains..
- c) Faire de chaque centre de collecte ou de traitement un foyer de vulgarisation et d'orientation des éleveurs vers l'application des soins hygiéniques convenables, et des méthodes d'amélioration de leur production.
- d) Amorcer le mouvement coopératif dans la production, et la commercialisation du lait, en confiant aux coopératives dont l'APO essaiera, en collaboration avec tous les organismes complémentaires, de promouvoir la création, la gestion des centres après leur démarrage et en les encourageant à ouvrir en ville des magasins pilotes pour l'écoulement des produits laitiers de qualité et à des prix compétitifs .

Une partie du prix payé pour l'achat du lait devrait être affectée à financer un fond commun destiné à assurer le renouvellement du matériel et de l'équipement, et à assurer l'expansion de la production.

IV.- CONCLUSIONS

La réalisation de pareil plan de développement pourrait paraître difficile, parceque coûteuse et nécessitant une organisation rigoureuse et coordonnée entre plusieurs départements et organismes publics et privés.

Mais l'APO estime que quelles que soient ses difficultés, pareille réalisation en vaut la peine.

Les bénéfices qui en découleraient, à la fois sur le plan social et économique, dépasseraient de loin les dépenses que cette réalisation nécessite.

D'abord, le développement de la production laitière aura pour effet de contribuer à prévenir l'exode de la population rurale, en assurant aux agriculteurs un revenu stable additionnel, par une meilleure valorisation de leur terre, le bétail étant indispensable pour l'utilisation des pailles, et autres déchets alimentaire de la production agricole et industrielle. D'un autre côté, le développement de la production laitière assurera un meilleur approvisionnement des populations rurales en lait frais et en produits laitiers à bon marché, et, par là, le relèvement du niveau nutritionnel de ces populations, sans parler des possibilités d'approvisionnement des centres urbains en lait frais qui leur manque grandement.

Les possibilités d'approvisionnement en poudre de lait et en autres produits laitiers importés à des prix de dumping ne doivent pas faire perdre de vue la nécessité de prendre en considération les goûts de la population Libanaise dont les préférences vont vers le lait frais et ses dérivés et qui ne se détournent vers les produits importés que parceque les produits du pays deviennent insuffisants à satisfaire toute la demande; laquelle s'accroît à un rythme accéléré.

Le développement de la production laitière locale a surtout pour effet de libérer le pays de la dépendance envers l'étranger pour subvenir aux besoins en denrées aussi vitales que le lait et la viande. Car les femelles laitières donnent en même temps que le lait, les jeunes animaux capables de devenir les sujets de boucherie. Or, peut-on concevoir un pays sans cheptel assurent l'utilisation de ses ressources fourragères dont une partie est formée de déchets alimentaires divers inutilisables autrement et couvrant d'un autre côté une grande partie de ses besoins en lait, viande, et produits tels que les cuirs et peaux, la laine, les poils et autres produits industriels.

Et si actuellement certains produits laitiers sont disponibles sur les marchés internationaux à des prix qui leur permettent de concurrencer les produits locaux, est-ce là une raison pour permettre la déperdition du cheptel laitier bovin ovin et caprin, capital accusulé par un effort séculaire, et vouer à la ruine la classe des éleveurs et des ouvriers qui vivent de la production animale, classe comportant au moins le 10e de la population active libanaise. Et puis qui nous dit que les prix internationaux du lait en poudre et du beurre resteront dans l'avenir à leur niveau aussi bas observé actuellement, grâce à des politiques de subventions et de soutien trop coûteuses aux pays qui les pratiquent ? N'y a-t-il pas risque de voir, les gouvernements des pays exporteurs changer de politique, pour supprimer le trop lourd fardeau supporté par le budget de ces pays, et, par voie de conséquence, voir les prix actuels à l'exportation des produits laitiers augmenter dans une proportion

الجمهورية اللبنانية

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

-13-

telle que beaucoup de familles libanaises ne pourront se permettre de payer, avec toutes les conséquences désastreuses pour la santé des nourrissons, des nourrices et en général de tous les libanais dont la moyenne générale de consommation dépasse les 100 kg par an par habitant.

Enfin si le plan de développement proposé arrive à réduire et peut-être supprimer l'hémorragie des quelques 40 millions de livres libanaises, prix annuel des produits laitiers importés et des 120 millions de L.L., prix annuel du bétail de boucherie et des viandes importés en moyenne dans les 4 années passées, le coût que sa réalisation nécessite et qui est, de loin inférieur à ces sommes déboursées annuellement en devises rares, sera un investissement profitable sur le plan social et économique. Cette entreprise engagée dans pareilles directions aura pour avantage majeur, de donner plus de sécurité pour l'approvisionnement de la population libanaises en denrées alimentaires et industrielles indispensables, et de provoquer plus d'emplois lucratifs, à la fois dans les zones rurales surtout dans celles qui sont les plus déshéritées, et dans les agglomérations urbaines, au grand profit de l'économie libanais et du progrès social du pays, sans parler des possibilités de progrès technologique et culturel que comporte l'essor, donné à un secteur où l'agriculture, l'industrie les transports ainsi que les organismes publics et les associations privées seront appelés à contribuer dans un effort général de coordination et d'entraide .

Beyrouth le 12/11/1969

Directeur, p.i, de l'Office de la
Production Animale

Dr. Ali SAAD

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)